

Démarche : Aide à la mobilité internationale étudiante - Année Universitaire 2025-2026

Organisme : Direction de l'Enseignement - Service Gestion et coordination des dispositifs d'enseignement

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Cette allocation est proposée par le Conseil départemental de la Mayenne.

<h1>Objet :</h1>

Encourager la mobilité à l'étranger des étudiants en accordant une aide forfaitaire à ceux qui effectuent un stage ou un séjour d'études supérieures à l'étranger.

<h1>Bénéficiaires :</h1>

Étudiant(e)s de l'enseignement supérieur, dont les parents sont domiciliés en Mayenne, et qui effectuent à l'étranger :

* soit un stage obligatoire d'une durée de 2 mois minimum (8 semaines),

* soit un séjour d'études d'un semestre universitaire minimum (de 12 semaines selon le pays d'accueil)

Les conditions d'attribution sont décrites dans le guide accessible à partir du formulaire ou sur le site internet du Conseil départemental de la Mayenne : www.lamayenne.fr

L'étudiant demandeur

Civilité

☐ Mme

☐ M.

Nom de naissance

Nom marital

(si besoin)

Prénom

Aide à la mobilité internationale étudiante - Année Universitaire 2025-2026

Date de naissance

Lieu de naissance

Adresse

Rue, Voie

Écrire en majuscule

Code postal

Ville

Ecrire en majuscule

Téléphone

La Demande

Sollicite une aide à la mobilité internationale pour :

Sélectionner le type de séjour : stage ou séjour d'études

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ stage à l'étranger

☐ séjour d'études à l'étranger

Date de début de séjour

Ne comptez pas le ou les jours de transport

Date de fin de séjour

Ne comptez pas le ou les jours de transport

Lieu du séjour

Sélectionnez dans la liste

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ EUROPE

☐ HORS EUROPE

Percevez-vous d'autres aides pour ce séjour ou pour ce stage ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Aide à la mobilité internationale étudiante - Année Universitaire 2025-2026

Indiquez la nature, le montant perçu et l'organisme:

Avez-vous déjà obtenu une aide à la mobilité étudiante du Conseil départemental de la Mayenne ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Indiquez le montant perçu et l'année

Etablissement de rattachement en France

Nom de l'établissement

Saisir en toutes lettres

Adresse de l'établissement

Diplôme préparé

indiquer la dénomination précise

Année d'études supérieures suivie en 2023/2024

ex : Bac+1, Bac+2...

Etablissement ou Entreprise d'accueil à l'étranger

Pays

Nom et adresse de l'établissement ou de l'entreprise d'accueil

S'il s'agit d'un stage à l'étranger, indiquer brièvement l'activité exercée :

S'il s'agit d'un séjour d'études à l'étranger, indiquer le diplôme préparé :

indiquer la dénomination précise

Informations concernant la famille

Combien d'enfants sont à la charge de vos parents ?

Est considéré à la charge des parents, l'enfant dépendant financièrement de ses parents.

Parmi les enfants, combien sont en études supérieures autre que l'étudiant demandeur ?

université, IUT, BTS, ...

Informations complémentaires

Quel est le revenu brut global de vos parents ?

Le revenu brut global est indiqué dans l'avis d'imposition ou de non imposition.

Coordonnées bancaires de l'étudiant

Veuillez indiquer l'IBAN ?

Vous trouverez cette information sur votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

L'IBAN est composé de 27 caractères commençant par FR

Veuillez indiquer le code BIC inscrit sur votre RIB ?

Vous trouverez cette information sur votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

Le BIC est composé de 8 à 11 caractères.

Vous devez impérativement faire remplir à votre établissement de rattachement français l'attestation à télécharger dans les pièces jointes. Une fois dûment remplie, signée et cachetée, insérer cette attestation dans les pièces jointes à l'emplacement prévu. Attention ce document est obligatoire.

Pièces jointes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation de l'établissement de rattachement

Vous devez télécharger l'attestation vierge, la faire remplir à votre établissement en France. Vous devez ensuite redéposer ce document, une fois numérisé (scanné) en cliquant sur "Parcourir"

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Avis d'imposition ou non-imposition 2025 des parents

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Relevé d'identité bancaire ou postal de l'étudiant

Protection des données personnelles

Les données à caractère personnel collectées à l'occasion du présent télé-service font l'objet d'un traitement informatique ayant pour finalité l'instruction et la gestion des aides aux étudiants dans le cadre du programme départemental d'allocation de stage ou

Aide à la mobilité internationale étudiante - Année Universitaire 2025-2026
de séjour d'études supérieures à l'étranger.

Ce traitement est fondé sur le consentement de l'utilisateur, manifesté lors de la demande d'aide.

Sous la responsabilité du président du conseil départemental, sis Hôtel du Département 39 rue Mazagran CS 21429 53014 Laval CEDEX, ces données sont destinées aux services compétents pour l'instruction des dossiers (direction de l'enseignement, secrétariat général de l'assemblée départementale, direction des finances, paie départementale) ainsi qu'aux élus du conseil départemental (décisions d'attribution des aides). Par ailleurs, les décisions prises sont accessibles au public quant au montant des aides et aux destinataires.

La durée de conservation des données dans la base active est limitée à deux ans maximum à compter de la date de notification de la décision favorable ou défavorable.

Vous avez la possibilité, en saisissant le délégué à la protection des données (protectiondesdonnees@lamayenne.fr) :

- D'accéder aux données vous concernant,
 - De demander leur effacement ou leur limitation,
 - De bénéficier de la portabilité de vos données,
 - De retirer votre consentement à tout moment,
- dans les conditions fixées aux articles 13 et 21.1 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27/04/2016 (dit RGPD).

En cas de difficulté persistante, vous pouvez saisir directement la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/agir>).